



Conseil communal du 26/11/2025

Réponse à l'interpellation n°31 :

« La récente réforme du chômage et ses conséquences sociales ; Interpellation introduite par M. AKTAS Seydi, Conseiller communal » (ordre du jour complémentaire)

ADOPTÉE

Monsieur le Conseiller Aktas,

Je vous remercie pour votre interpellation relative à la réforme du chômage et à ses conséquences sur les habitants de notre commune. Votre question est particulièrement pertinente au regard de l'impact attendu sur les personnes les plus fragilisées sur le plan socio-professionnel.

Un travail d'analyse a été mené par nos équipes communales afin d'identifier les publics susceptibles d'être concernés dès l'entrée en vigueur des premières vagues d'exclusion. Les premiers indicateurs permettent d'estimer qu'environ 1 000 personnes pourraient être touchées par la réforme, soit près de 4 % de la population active de Saint-Josse-ten-Noode. Parmi les profils à risque, nous identifions principalement les personnes troisième période de chômage, les jeunes qui perçoivent des allocations d'insertion ainsi que les profils dits "Z", caractérisés par des parcours professionnels instables et discontinus.

Dans une logique d'anticipation, deux séances d'information ont été organisées à destination du public. Lors de la première date, la salle était comble, ce qui témoigne du fort niveau d'inquiétude de nos citoyens face à cette réforme. Spontanément, les participants se sont dirigés vers les stands du CPAS et de la Mission locale, tandis que d'autres ont sollicité nos travailleurs sociaux de terrain afin d'exprimer leurs préoccupations de manière plus individuelle. Cette approche a permis non seulement de diffuser les informations essentielles, mais également de renforcer un travail de proximité en réseau, permettant d'atteindre les personnes les plus éloignées des dispositifs institutionnels.

Lors de cette rencontre, Monsieur Luc Fremal a exposé les différentes possibilités existantes en matière d'aide sociale et a rappelé que les demandes pourraient être introduites à partir du 15 décembre 2025. L'objectif est d'assurer que les personnes concernées puissent obtenir des réponses dans des délais raisonnables et qu'elles soient accompagnées avant l'afflux important de nouvelles demandes annoncé par la réforme. Il convient toutefois de rappeler la réalité propre à notre commune : des courriers administratifs qui n'arrivent pas toujours à destination, une partie de la population qui ne maîtrise pas suffisamment la langue, ainsi que, dans les notifications actuelles, des mentions peu explicites qui renvoient vers la mutuelle, ce qui accroît l'inquiétude et la confusion. En pratique, malgré les efforts d'information, nous pouvons raisonnablement anticiper que de nombreuses personnes prendront pleinement conscience de leur exclusion au moment où elles ne percevront plus leur allocation de chômage.

C'est là l'intérêt de ces rencontres directes qui vont anticipativement au contact de la population pour informer en amont. La prochaine rencontre est d'ailleurs prévue à la Salle Sapiens au début du mois de décembre et un planning des suivantes est en cours de construction.

S'agissant des financements; le budget octroyé au CPAS prévoit un renforcement des équipes psycho-sociales ; toutefois, il est important de souligner que ce financement demeure largement insuffisant au regard de l'ampleur des besoins à venir. L'augmentation de la charge de travail touchera inévitablement l'ensemble des services du CPAS, mais également les différents services communaux ainsi que la Mission locale, déjà confrontés à des contraintes structurelles. Cette préoccupation est d'ailleurs partagée par de nombreux Bourgmestres et Présidents de CPAS, qui ont d'ores et déjà alerté sur les difficultés à garantir un accompagnement digne si les moyens ne sont pas significativement renforcés.

Dans ce contexte, ce n'est pas tant une coordination formelle qui se met en place qu'une véritable volonté commune, portée par les acteurs de terrain, de se soutenir mutuellement et d'agir en réseau afin d'accompagner au mieux les personnes concernées. L'objectif partagé est de fonctionner de manière cohérente et solidaire, avec la conviction qu'anticiper et collaborer restera le seul moyen de prévenir les basculements sociaux majeurs que cette réforme pourrait entraîner.

En parallèle, des actions préventives sont déployées, notamment l'engagement rapide des personnes concernées dans des bilans d'insertion socio-professionnelle, la préparation de parcours renforcés vers l'emploi et l'organisation prochaine de séances techniques à destination des travailleurs sociaux, afin de leur permettre d'accompagner les usagers de manière plus efficace. Nous partons du principe qu'un professionnel correctement outillé est un professionnel en capacité d'orienter et de soutenir les citoyens dans ce contexte particulièrement complexe.

Il convient également de ne pas négliger le travail de liaison déjà actif au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation, où plusieurs acteurs de l'insertion socio-professionnelle présents sur notre territoire collaborent de manière régulière. Cette dynamique constitue un socle solide sur lequel nous souhaitons développer des synergies plus larges. À cet égard, et je remercie notre jeune Echevin de l'informatique, il a été suggéré que les informaticiens publics ainsi que l'Espace Public Numérique Sapiens puissent également servir de relais, dans la mesure où la fracture numérique représente aujourd'hui un frein majeur tant à l'ouverture des droits sociaux qu'à la recherche d'emploi. La réalité du terrain nous montre que de nombreuses personnes en recherche d'emploi ne maîtrisent pas les outils en ligne ; or, désormais, même pour postuler à un poste de vendeur, de caissier ou autres dans des grandes surfaces, il est nécessaire de compléter un formulaire digital et de joindre son CV en ligne, ce qui vaut d'ailleurs pour de nombreux autres secteurs.

Ainsi, la commune de Saint-Josse-ten-Noode a opté pour une démarche proactive, combinant diffusion de l'information, travail de terrain, renforcement des capacités internes et coordination des acteurs locaux.

Nous nous engageons à poursuivre et intensifier ce travail dans les mois à venir afin d'accompagner au mieux nos concitoyens et de limiter les effets de cette réforme sur leur situation sociale et économique.

Je vous remercie de votre vigilance et de l'attention portée à cette problématique essentielle.